



Confédération paysanne  
de l'Ardèche

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Jeudi 12 Mai 2022

Monsieur le Préfet,

**La Confédération paysanne de l'Ardèche vous interpelle par ce courrier suite aux différentes attaques de troupeau de brebis par des loups dans notre département ces dernières semaines, s'intensifiant ces derniers jours.**

**Après avoir vécu déjà très difficilement les attaques automnales sur le Coiron et dans le Sud Ardèche, c'est donc maintenant en remontant vers la Montagne ardéchoise que nous comptons déjà plusieurs attaques en quelques jours de Gourdon à Mezhilac et Marcols faisant de trop nombreux dégâts sur les troupeaux ardéchois.**

Vous vous étiez engagés lors de l'automne, à ce que vos services lancent une opération de comptage afin de déterminer le plus exactement possible les effectifs de loups présents en Ardèche. Ces chiffres sont d'autant plus important que ceux dont nous disposons actuellement au niveau national nous paraissent largement sous-évalués. **Nous vous avons interpellé à ce sujet lors de votre visite à Gourdon le 27 Avril 2022 mais les réponses de vos services spécialisés ont apporté plus de flou que de véritables réponses à ce sujet.**

**Alors que de nombreux éleveurs et éleveuses sont désemparés face à cette nouvelle série d'attaque de troupeaux, nous demandons à vos services**

- **de faire intervenir EN URGENCE la Brigade mobile d'intervention** de la louveterie et/ou de l'OFB sur les fermes prédatées et de leur faire bénéficier des crédits exceptionnels d'urgence
- **d'accélérer la surveillance et le comptage de la population lupine** présente en Ardèche afin d'apporter des éléments factuels et précis pour la mise en place de mesures appropriées
- **de classer toutes les communes du département en « cercle 2 » AVANT LE 31 MAI 2022 par anticipation des nouvelles attaques pour que tous les éleveurs et éleveuses du département puissent bénéficier des aides à la totalité des moyens de protection dès cette année** : achat et entretien des chiens de protection ainsi que les investissements matériels (parcs électrifiés)
- **de mettre en place au plus vite un outil qui permettra de prévenir les éleveurs et éleveuses d'un territoire en cas d'attaque** afin que ces informations ne restent pas informelles et réservées à seulement quelques uns (en se servant par ex, de l'outil MapLoup déjà présenté à vos services)
- **de prendre en compte TOUS les dommages liés à une attaque dans le cadre de l'indemnisation** : les animaux tués mais également les animaux portés disparus et les impacts sur le troupeau restant (blessures, pertes de production, ...)
- **d'accorder aux éleveurs et éleveuses tous les moyens de défense qu'ils sont en droit de demander** avec l'aide des moyens de l'Etat (louveterie, OFB ...)
- **d'engager un dialogue entre le monde agricole et la société civile** pour que chacun prenne réellement en compte les enjeux de ce problème pour la continuité d'une agriculture diversifiée et pastorale sur notre territoire

**Devant l'urgence de la situation et la détresse des paysan.nes durement éprouvés, nous souhaitons une réponse à nos demandes dans les plus brefs délais**

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les meilleurs

**Pour la Confédération paysanne de l'Ardèche  
Les porte-parole**

Pierre-Yves Maret,

Carole Pouzard

Aurélien Mourier